

# PROJET PEDAGOGIQUE Accueils de loisirs 2024

## Programme des Jeux printaniers

2/17 Ans



INSCRIPTIONS POUR TOUS LES SERVICES JUSQU'AU 04/04/2024

# SOMMAIRE

- 1) Introduction
- 2) La structure Accueil de loisirs
- 3) Horaires et modalités d'accueil, journée type
- 4) Le public
- 5) L'équipe pédagogique : composition, rôles et missions
- 6) Les orientations pédagogiques
- 7) Vie quotidienne et activités
- 8) Évaluation
- 9) Conclusion

*Annexes : Rappels de recommandations aux animateurs, Fiche explicative pour le service restauration, Feuille de notes aux animateurs, Planning des sorties*

## 1) INTRODUCTION

*La ville met en place un accueil de loisirs sans hébergement du 22/04/2024 au 03/05/2024 de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 2 à 17 ans.*

***Inscription à la semaine pour le Matin et l'Après-midi jusqu'au 04/04/2024.***

***Inscription à la séance pour le Péricentre matin et soir et pour la restauration jusqu'au 04/04/2024.***

*L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école.*

*Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, il favorise la citoyenneté, la laïcité, l'autonomie et la responsabilisation des enfants accueillis.*

*L'accueil de loisirs n'est pas une « seconde école », son objectif est de participer à l'épanouissement de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.*

*Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.*

➤ **Les missions de l'accueil de loisirs**

- Permettre à l'enfant, au travers de la proposition d'animation, de passer de bonnes vacances.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives de l'enfant.
- Faire partager des valeurs tel que le respect de chacun, la tolérance, le bien vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté.
- Initier l'enfant à la découverte de nouvelles activités par le jeu.
- Responsabiliser l'enfant tout en favorisant son épanouissement et sa créativité.
- Être garant du respect des rythmes de l'enfant.
- Mettre en avant la parole de l'enfant en veillant à ce qu'il soit écouté avec bienveillance.

➤ **Pourquoi un projet pédagogique ?**

*Le projet pédagogique est l'expression à un moment donné des objectifs éducatifs en termes d'organisation humaine et matérielle en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation. C'est un document à partir duquel nous chercherons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'AL.*

*Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument au service d'intentions éducatives, qui favorisent l'autonomie et le développement de l'enfant.*

*Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.*



## 2) La structure Accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire, Ils ont accès à :

- 1 centre socio culturel, structure située avenue François Mitterrand,
- L'école Bernard Degunst, structure située avenue François Mitterrand,
- L'école maternelle située en face de la mairie Place du 225è RI,
- 1 site informatique situé au-dessus de l'école maternelle,
- 1 salle Omnisports,
- 1 salle polyvalente,
- 1 Boulodrome du complexe sportif,
- 1 terrain de football Dominique Matton,
- 1 terrain de loisirs.

## 3) Horaires et modalités d'accueil

- **Péricentre matin** de 7h30 à 9h
    - **2/5 ans à l'école maternelle porte périscolaire (allée)**
    - **6/17 ans au centre socio culturel**
  - **ALSH matin** de 8h50 à 12h et **ALSH après-midi** de 13h20 à 17h30
    - **Accueil TPS/PS/MS : Grande barrière allée école maternelle**
    - **Accueil GS/CP : Au centre socio culturel**
    - **Accueil des CE1/CE2 : Cour de l'école Bernard Degunst GRILLE 2 (Salle Omnisports si pluie)**
    - **Accueil des CM1/CM2 : Cour de l'école Bernard Degunst GRILLE 1 (Salle Omnisports si pluie)**
    - **Accueil ADOS : Salle du club de Football**
  - **Restauration de 12 h à 13h20**
  - **Péricentre soir** de 17h30 à 18h30 à l'école maternelle pour tous les enfants porte périscolaire (allée)
  - **Les accueils et les départs du centre sont échelonnés (Sauf les jours de sortie):** le matin entre 8h50 et 9h10, le midi entre 11h50 et 12h10, de 13h20 à 13h40 et le soir de 17h20 à 17h40
- Dans ces différents accueils, il existe des coins permanents à disposition pour les accueils périscolaire tel que :
- Des espaces dessin
  - Une cuisine à l'école maternelle
  - Des coins lecture
  - Des espaces jeux de société
  - Des coins construction

## JOURNEE TYPE



- ✓ 7h30/8h50 : Péri matin, activités libres
- ✓ 9h00/9h30 : Accueil des enfants, activités libres, jeux dans la cour, mise en place des activités
- ✓ 9h45/11h15 : Activités guidées du matin
- ✓ 11h15/11h45 : Rangement des activités, jeux dans la cour
- ✓ 11h50/12h10 : Toilettes et lavage des mains, départ pour la restauration
- ✓ Jusque 13h00 : Repas
- ✓ 13h10/13h20 : Retour au centre socio, jeux dans la cour
- ✓ 13h20/13h40 : Accueil des enfants, activités libres, jeux dans la cour, mise en place des activités
- ✓ 13h45/14h45 : Temps libre/Temps calme (jeux de société, musique, lecture...) et relaxation pour les maternelles, mise en place des activités
- ✓ 15h00/16h15 : Activités guidées de l'après-midi
- ✓ 16h15/17h15 : Rangement des activités, goûter et jeux dans la cour
- ✓ 17h20/17h40 : Départ échelonné des enfants
- ✓ 17h30/18h30 : Péri soir, activités libres

#### 4) Le public

L'accueil de loisirs de Spycker est accessible à tous les Spyckérois mais aussi aux enfants des communes avoisinantes.

##### L'enfant de 3 à 6 ans :

###### **CONSTAT :**

- Imaginaire : besoins d'identification, d'affectivité : histoires invraisemblables...
- Dynamisme : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace/temps, éveil intellectuel
- Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
- Apprentissage des codes et règles du monde collectif
- Découverte de son corps, des deux sexes, de leurs différences, peu pudique
- Plaisir immédiat : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projets

###### **BESOINS ET INTERÊTS :**

###### ➤ **Plan affectif :**

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse

###### ➤ **Plan intellectuel :**

- Acquisition du langage
- Ne sait pas lire
- Découverte du monde, les « pourquoi »
- Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets
- Construire et détruire

###### ➤ **Plan social :**

- Egocentrisme : « moi je », en voie de socialisation
- Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes
- Grand sens de la propriété
- Premiers contacts avec la vie de groupe
- Dépendance vis-à-vis des autres, l'adulte surtout
- Peu de différence entre filles et garçons

###### ➤ **Plan Physique :**

- Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps
- Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements
- Non dissociation buste-jambe, gauche-droite
- Vivre et se reposer à son rythme, dormir
- Vite fatigué
- Grande importance de la vie quotidienne
- Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes
- Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens

➤ **Plan Psychologique :**

- Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
- Imiter pour se construire
- Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
- L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
- Besoin de jouer seul à certains moments

**L'enfant de 6 ans et plus :**

**CONSTAT :**

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
- Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons
- Importance du leader
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
- Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde
- Révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées

**BESOINS ET INTERÊTS :**

➤ **Plan affectif :**

- La personnalité s'affirme
- Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
- Besoin d'affection
- Vie d'équipe
- Besoin de copains
- Capacités de coopération et de discussions

➤ **Plan intellectuel :**

- Explorer, manipuler, coordonner
- Rêver, mémoriser
- Perfectionner ses attitudes
- Âge des principales acquisitions
- Recherche de savoir
- Indépendant pendant le jeu
- Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
- Découverte du monde, curiosité de leur vie
- A de l'énergie pour faire des apprentissages



➤ **Plan social :**

- Importance grandissante du groupe, ou de la bande
- Faire pour les autres, aider
- L'amitié : meilleur ami
- Sens des responsabilités
- Intérêt pour l'environnement
- Distinction garçon / fille
- Parents ne sont plus les seules références

➤ **Plan Physique :**

- Maîtrise du corps
- Maîtrise de l'esprit
- Besoin de se dépenser
- Se fatiguent vite et récupèrent vite
- Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité
- Besoin de dormir

➤ **Plan Psychologique :**

- Découverte de l'autre, du monde
- Oui aux valeurs des adultes
- Obéissance
- Ne croit plus en la toute-puissance parentale / se détache des parents
- Recherche des autres
- Référence aux adultes qu'il connaît (père, mère, couple...)
- Découverte de la vie, de la mort aussi
- Intériorisation
- Établir des règles du jeu
- Essaie de se donner une morale (maîtrise du non)
- Importance du mensonge
- Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples)





### L'accueil d'enfants en situation de handicap :

#### Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité et de justice
- Avoir de la stabilité
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
- Lui permettre de prendre du plaisir
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités
- Nommer un référent

*Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités et de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique de pouvoir :*

- *Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître*
  - *Développer ses capacités physiques et artistiques*
  - *Être incité à ajuster et à diversifier ses actions*
- *Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées*
- *Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein du groupe*



## 5) L'équipe pédagogique : composition, rôles et missions



### → L'équipe d'animation

Une équipe de personnes en contrat à l'année (contractuels).

Des animateurs/trices recrutés au besoin sur les périodes de vacances scolaires (diplômés BAFA ou stagiaire, non diplômés).

L'animateur/trice est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice (personne titulaire BAFD, agent territorial titulaire).

***La mission principale de l'équipe réside dans la mise en œuvre de projets d'animation cohérents avec le projet pédagogique et éducatif.***

### Son rôle :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Établir une relation saine : accompagner, inciter au dialogue, mettre en confiance, relativiser, être juste, attentif, bienveillant...
- Animer et organiser la vie quotidienne : poser le cadre (règles de vie, consignes, rituels...), faciliter l'autonomie (donner du temps pour faire seul, concevoir un aménagement adapté), accompagner et encourager
- Organiser et animer les activités de loisirs : proposer des activités diverses et variées, adaptées aux âges, aux lieux, aux rythmes, aux situations multiples...
- Organiser les sorties et prestations, veiller à la bonne gestion du matériel commun
- Créer des affichages et outils de communication pour les familles, pour les enfants, afin de valoriser les réalisations de ces derniers
- Veiller à la bonne tenue des espaces
- Travailler en équipe : communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe dans le respect de soi et des autres.

→ **L'équipe de direction**

Avec une volonté de la commune, la directrice travaille avec l'agent administratif chargée de l'organisation des accueils de loisirs de Spycker.

La directrice garantit la globalité de l'accueil d'un point de vue organisationnel et pédagogique.

→ **Les missions de la directrice :**

- Garantir les orientations et les intentions éducatives de la commune
- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants
- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Etablir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la commune, associer l'ensemble de l'équipe et garantir sa mise en application
- Impulser et suivre les projets d'animation
- Faciliter les relations entre tous
- Préparer conjointement et animer les réunions d'équipe
- Accompagner, former, évaluer les animateurs et les stagiaires
- Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe
- Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires
- Organiser la vie de l'accueil de loisirs
- Gérer les horaires des animateurs, le planning des absences, les plannings illustrés...
- Gérer le matériel, les ateliers cuisine, les sorties
- Tenir à jour les registres généraux, les informations et la réglementation sur la sécurité des enfants
- Suivre les fiches sanitaires ainsi que les PAI et les régimes particuliers
- Etablir les commandes et suivre les livraisons
- Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks



## 6) Les orientations pédagogiques

En travaillant auprès des enfants et de leurs familles, l'équipe pédagogique a fait plusieurs constats, lesquels ont guidé nos choix d'objectifs et d'actions pédagogiques : les enfants manifestent la volonté d'avoir du temps libre, de repos, de « défoulement », ils sont en vacances !

Nous mettrons en place une pédagogie d'accompagnement et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de « la découverte guidée ».

Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement leurs loisirs en les amenant à en être les auteurs et les acteurs pour qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel.

### ***Citation d'un célèbre pédagogue :***

***« Apprends-moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne sois pas absent »***

## **Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels**

### \* FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

- Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'intégration et la mixité sociale
- Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen

### \* DEVELOPPER ET FAVORISER LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE

- Favoriser une expression personnelle et collective, libre et facilitée
- Proposer des espaces et des temps de jeu libre, laissant libre cours aux envies des enfants
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
- Favoriser et encourager les talents et compétences des enfants, en ayant confiance en leurs capacités

### \* DECOUVERTE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

- En sensibilisant les enfants à des éco-gestes
- En inscrivant notre positionnement dans une démarche éco-citoyenne
- En permettant la découverte du milieu naturel

Ces objectifs opérationnels, il nous faudra les traduire en « moyens », c'est-à-dire en actes pédagogiques auprès des enfants, c'est là le travail de l'équipe d'animation qui, à travers les projets d'animation qu'elle proposera aux enfants, les mettra en œuvre par des actions pédagogiques.

## 7) Vie quotidienne et activités

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Notre volonté première en termes pédagogiques sera de mettre en place des activités ludo-éducatives riches et variées. Un enfant aura le choix tantôt de participer, d'observer, de s'isoler, de discuter... de faire ce dont il a envie pendant ses temps de loisirs.

Notre champ d'action en terme d'activités et sorties est large :

### **Les jeux printaniers**

- Activités manuelles (arts plastiques, bricolage, déco...)
- Activités de pleine nature (courses d'orientation, chasse au trésor...)
- Sorties très diverses (grands parcs à la journée, mini golf, bowling, loisirs games, archery adventures, animations sur place...) : 2 sorties par semaine pour les groupes à partir de la GS et 1 sortie par semaine de la petite section à la moyenne section
- Activités sportives (tournois sportifs, jeux collectifs, intervenants sportifs...)
- Activités d'expression (théâtre, musique et chant, danses...)

L'équipe d'encadrement devra s'investir dans l'élaboration et l'aboutissement des projets qu'ils soient à leur initiative ou à celle des enfants, l'intention étant au départ de les rendre acteurs et non pas simples consommateurs. Pour cela il me semble intéressant de différencier les activités « guidées », des activités « récréatives », des activités « libres ».

#### ➤ **Activités « guidées » :**

Concrètement nous aménagerons des ateliers où les enfants pourront se rendre à des moments précis de la journée pour retrouver un (e) animateur (trice). L'idée d'ateliers sera à l'initiative de l'adulte. Il nous faudra réfléchir en amont à un moyen de faire découvrir aux enfants chaque atelier afin qu'il puisse se déterminer en connaissance de cause.

#### ➤ **Activités « récréatives » :**

Par « récréatives », il faut entendre des activités dont l'objectif premier est le jeu : activités sportives, grands jeux, jeux d'intérieur etc...

#### ➤ **Activités « libres » :**

Là, l'enfant dispose de son temps comme il l'entend. Il peut rester seul ou s'associer à d'autres. Il peut ne rien faire ou faire appel à un adulte pour l'accompagner dans son activité.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents puis affiché dans les structures.

Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement ne le seront pas.

Être en vacances à l'accueil de loisirs de Spycker ce n'est pas que participer à des activités, jeux, sorties etc... C'est aussi y vivre un quotidien, pour soi et avec les autres.

Temps de repas, repos, hygiène, relationnel...sont autant de moments que l'équipe d'animation devra organiser et gérer dans un souci de respect des rythmes et besoins de chacun, d'équité, de citoyenneté et de communication. Beaucoup de choses se passent, s'apprennent et se forgent pendant ces temps hors activité : autonomie, responsabilisation, vie collective, partage et échanges. L'équipe d'encadrement devra donc créer des conditions environnementales d'accompagnement et d'écoute qui favoriseront le bien-être des enfants. Cette organisation implique un réel investissement de la part de l'équipe d'encadrement : préparation des activités, échanges de pratiques, entraides... L'équipe de direction sera tout particulièrement attentive à ce que les animateurs/trices s'impliquent efficacement dans cette organisation, qu'ils/elles s'engagent et s'investissent réellement dans leurs fonctions, qu'ils/elles soient motivés, dynamiques et volontaires.

Notre travail à tous devra être à la hauteur de nos ambitions.

Nous sommes là pour permettre aux enfants de s'amuser, apprendre, découvrir...cela demande du travail, de la passion, du dynamisme !





## 8) Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Spycker.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou pas ?
- La démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ont-ils été cohérents ?

### **Outils utilisés pour l'évaluation :**

- Évaluations courantes avec l'équipe sur le terrain
- Bilan individuel, grille d'évaluation pour les personnes en stage BAFA
- Évaluation avec les enfants (discussions, boîte à idées)
- Échanges avec les familles sur le portail famille enfance (informations diverses par mail...)

### **Réunions :**

Une réunion d'équipe sera organisée afin d'évaluer nos actions et projets en terme de cohérence avec les objectifs et la démarche pédagogique qui sont les nôtres. La communication devra à tous moments être le lien de cohérence entre chaque membre de l'équipe pédagogique, et servira pour donner les mêmes infos aux différents acteurs afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement résolu pour les accueils suivants.

## **9) CONCLUSION**

***Nous ferons bien entendu en sorte à ce que les enfants passent d'agréables vacances à travers ce thème.***



## AUX ANIMATEURS

### Quelques rappels pour le bon fonctionnement des centres de loisirs :

- Ne pas faire de grand regroupement, amener directement vos groupes dans vos salles le plus rapidement.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants, sensibiliser les enfants face aux gestes barrières avec pédagogie.
- Respecter les mesures sanitaires, veiller à une bonne organisation de votre travail pour la désinfection du matériel.
- Laisser les portes ouvertes au maximum pour aérer les salles.
- Connaître **IMPÉRATIVEMENT** le nombre d'enfants présents dans chaque groupe d'animation après l'accueil, les compter régulièrement.
- Être **OBLIGATOIREMENT** en possession **SUR PLACE ET EN SORTIE** des fiches sanitaires, la feuille de présence du groupe, trousse de secours distribuée à chaque animateur, les clés des locaux si nécessaire.
- Préparer vos sorties la veille ou venir avant.
- Signaler tout matériel cassé.
- Consulter les fiches sanitaires de chaque enfant au début du séjour pour d'éventuels problèmes de santé, **pour la prise photos (oui ou non) et partir seul (oui ou non)**.
- **Il y a 4 classeurs de fiches sanitaires à disposition (1 au centre socio, 1 à l'école BD, 1 à l'école maternelle et 1 à la cantine) si consultation à faire pour les services suivants : péri matin et soir, ALSH matin et cantine.**
- Il est **STRICTEMENT** interdit de repartir avec les pass des salles de sport, les clés des locaux, les fiches sanitaires et les trousse de secours. Les laisser dans les structures (boîte à clés). **MAIS ATTENTION : Prévoir la clé pour l'ouverture du lendemain ou la fermeture selon vos horaires.**
- Offrir le meilleur accueil possible (soyez dynamique, souriant, prenez plaisir à jouer avec eux...).
- Ne pas oublier le thème demandé.
- Afficher les plannings à la semaine de vos activités sur place pour les enfants et les familles.
- Décorer les locaux au maximum pour qu'on puisse voir que les enfants sont en vacances.
- Prendre le matériel de la caisse à disposition pour chaque groupe.
- Rester seul avec votre groupe pour vos activités sur place surtout en activité manuelle, ne surtout plus faire de grand groupe, 1 animateur par groupe.

- Protéger les tables dès le début des vacances (ex : sac poubelle....) et les tableaux ne doivent être utilisés que sur le contrôle et la responsabilité des animateurs.
- Respecter le matériel en le rangeant **CORRECTEMENT** à sa place ainsi que les jeux, attention à ne pas oublier la désinfection.
- Vérifier les fermetures des locaux, tirer les chasses d'eau des sanitaires et vérifier qu'il ne reste plus d'enfant dans les locaux avant de quitter.
- Si un parent vous annonce que son enfant doit quitter avant 17h30 pour rendez-vous, ce n'est pas possible.
- Lors de la sortie des enfants à 17h30, remettre **uniquement** les enfants aux personnes indiquées sur les fiches sanitaires.
- Lors des transports en bus, il doit toujours avoir un animateur derrière le chauffeur et pensez à toujours faire une **vérification du bus afin d'éviter les oublis de sac....On ne dort bien entendu pas dans le bus.**
- Toute intervention ou information aux parents doit passer par la directrice.
- 1 animateur par jour est désigné chaque jour pour le service restauration, il ne faut pas oublier pour le trajet de mettre un gilet jaune, il y en a au centre socio et à l'école maternelle. **Les missions : se référer à la fiche explicative du service restauration ci-après.**
- Ne pas utiliser le portable sauf en cas de problèmes familiaux éventuels ou pour vous joindre.
- Prendre lecture et signer le document unique.

***Pour conclure, soyez toujours vigilant.***



## **FICHE EXPLICATIVE DU SERVICE RESTAURATION EN ALSH**

Un agent du service technique restauration met les plats à chauffer, allume le lave-vaisselle, prépare les assiettes et couverts.

- L'animateur responsable cantine doit assurer le pointage.
- A l'arrivée, les enfants sont placés par table de 6 maximum et surtout par groupe d'âge pour éviter le brassage.
- L'agent du service technique restauration sort les plats chauds, les pose sur les chariots de service, prend la température de chaque plat puis fait les testeurs pour les placer au frigo.

### **Tous les animateurs doivent :**

- **Veiller aux allergies et pratiques alimentaires des enfants notifiées sur les listes de pointages,**
  - Servir les enfants et veiller à ce que les enfants goûtent tous les plats et mangent suffisamment,
  - Couper la viande surtout pour les maternelles,
  - Servir à boire suffisamment,
  - Resservir à la demande des enfants s'il en reste dans les plats,
  - Veiller au respect de l'hygiène, guider, conseiller et aider l'enfant lorsqu'il est à table,
  - Inviter les enfants à modérer leurs gestes et le volume de leurs voix,
  - Enlever les assiettes et couverts (à mettre dans les pots blancs) lorsque les enfants ont terminé,
  - Servir le dessert,
  - Tout enlever des tables, verres, déchets ....
  - Sortir avec les enfants dans le calme,
  - Veiller à ramasser au fur et à mesure les déchets jetés au sol,
  - Essuyer le sol si des débris le rendent glissant.

**MERCI.**



**FEUILLE DE NOTES DES ANIMATEURS**

# **ANNEXE** **REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL** **EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

## **PREAMBULE**

L'accueil de loisirs est un service public communal facultatif. Il propose aux enfants des temps de vacances et de loisirs qui contribuent à leur éducation en dehors de cadre familial. Les orientations pédagogiques favorisent l'apprentissage de la vie collective, la découverte et l'expérimentation, par la pratique d'activités ludiques variées dans un cadre visant l'épanouissement des enfants. Dans ce contexte, le respect de la règle est en soi un acte à portée éducative qui s'applique à tous, adultes et enfants.

Coordonnées :  
Accueil de loisirs de Spycker  
6 Avenue Raphaël Pigache  
59380 SPYCKER  
03.28.27.07.17

## **LE CADRE**

L'accueil de loisirs est régi par la réglementation des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs. Il fait l'objet d'une déclaration annuelle auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord. La commune de Spycker est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord qui apporte son concours financier au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

## **Article 1 : Public concerné**

**La périscolaire matin et soir** accueille les enfants de la TPS jusqu'au CM2.

Cet accueil s'adresse aux enfants :

- Habitants et scolarisés dans la commune
- Habitants à l'extérieur et scolarisés dans la commune

**Le centre éducatif du mercredi** accueille les enfants de la TPS jusqu'au CM2.

Cet accueil s'adresse aux enfants :

- Habitants et scolarisés dans la commune
- Habitants la commune et scolarisés à l'extérieur
- Habitants à l'extérieur et scolarisés dans la commune
- Habitants et scolarisés à l'extérieur

**Le centre de loisirs** accueille les enfants scolarisés jusqu'à l'âge de 17 ans.

Cet accueil s'adresse aux enfants :

- Habitants et scolarisés dans la commune
- Habitants la commune et scolarisés à l'extérieur
- Habitants à l'extérieur et scolarisés dans la commune
- Habitants et scolarisés à l'extérieur

## **Article 2 : Admission des enfants**

L'admission d'un enfant à l'accueil de loisirs et périscolaire couvre la période de l'année scolaire en cours. **L'admission vaut acceptation du présent règlement intérieur.** L'admission est prononcée sur inscription via le portail famille BL Enfance. Pour des raisons d'assurance et de responsabilité, aucun enfant ne pourra être admis sans cette inscription via le portail famille BL Enfance, où il faut compléter les données suivantes :

- les informations générales
- les autorisations
- les données sanitaires (vaccins)
- les contacts
- pour les enfants de + de 6 ans, l'autorisation de sortie de territoire, signée et datée du 01/09/N au 31/08/N, accompagnée de la copie de la carte d'identité du parent qui signe l'autorisation
- le RIB

Le portail famille est accessible via ce lien <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSpycker59380/accueil> ou sur la page d'accueil sur le site de la commune mairie-spycker.fr

**Tout changement de situation en cours d'année doit être modifié via le portail famille**

## **Article 3 : Modalités d'accueil**

L'accueil de loisirs et périscolaire accueille les enfants selon différents modes d'accueil :

**La périscolaire matin** (en période scolaire) avec une capacité d'accueil de 86 enfants est ouverte de 7h30 à 9h

**La périscolaire soir** (en période scolaire) avec une capacité d'accueil de 62 enfants est ouverte de 17h à 18h30

**Le centre éducatif du mercredi** (en période scolaire) avec une capacité d'accueil de 48 enfants est ouverte de 7h30 à 18h30

**Le centre de loisirs** (en période de vacances scolaires) avec une capacité de 176 enfants est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les jours de chaque vacances scolaires.

**Le responsable légal de l'enfant est tenu de l'accompagner et de venir le rechercher au sein de la structure**, sauf dérogation accordée stipulée sur la fiche sanitaire de l'enfant.

## Article 4 : Modalités d'inscription

**Pour la périscolaire matin et soir**, les inscriptions sont prises à la séance jusqu'à la veille au plus tard via le portail famille.

**Pour le centre éducatif du mercredi**, les inscriptions sont prises à la séance jusqu'à 48h avant, sauf pour la restauration qui est à faire le jeudi de la semaine précédente, via le portail famille.

**Pour le centre de loisirs**, les inscriptions sont prises à la séance pour la péricentre matin, le centre matin, la restauration, le centre de l'après-midi et la périscolaire soir, deux semaines avant le début du centre pour les petites vacances et trois semaines avant le début des vacances d'été, via le portail famille.

## Annulation de réservation

**Pour la périscolaire matin et soir**, les annulations peuvent être faites la veille pour le lendemain, via le portail famille.

**Pour le centre éducatif du mercredi**, les annulations peuvent être faites la veille pour le lendemain, sauf pour la restauration qui est à faire le jeudi de la semaine précédente via le portail famille.

**Pour le centre de loisirs**, les annulations peuvent être faites jusqu'au dernier jour des demandes d'inscriptions, via le portail famille.

**Toute annulation effectuée hors délai fait l'objet d'une facturation.**

## Absences

Toute absence sera facturée, seules les absences pour raison médicale avec un justificatif d'absence d'au moins trois jours font l'objet d'une exonération de facturation.

## Article 5 : Tarifs et facturation

### Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et votés par délibération du Conseil Municipal.

**Pour la périscolaire matin et soir**, le tarif varie entre 0.56 à 0.60 euros la séance

**Pour le centre éducatif du mercredi**, le tarif varie entre

- 0.56 à 0.60 euros pour le péricentre matin
- 1.11 à 1.15 euros pour le matin
- 2.84 à 2.88 euros pour la restauration
- 1.30 à 1.34 euros pour l'après-midi
- 0.56 à 0.60 euros pour le péricentre soir



**Pour le centre de loisirs**, le tarif varie entre

- 0.56 à 0.60 euros pour le péricentre matin et le péricentre soir
- 2.84 à 2.88 euros pour la restauration

Il est demandé aux familles d'acquitter un forfait hebdomadaire de :

- 6.65 à 6.85 euros pour le centre de loisirs matin
- 8.85 à 9.05 euros pour le centre de loisirs après-midi

Pour les extérieurs, il est demandé aux familles d'acquitter un forfait hebdomadaire de :

- 13.30 à 13.70 euros pour le centre de loisirs matin
- 17.70 à 18.10 euros pour le centre de loisirs après-midi

(sauf grands-parents domiciliés sur la commune, enfant scolarisés à l'école de Spycker ou si un des parents est employé de la commune).

En cas d'absence non justifiée pour les sorties, il sera facturé, en plus du prix de la journée normale, le coût réel d'entrée de la sortie.

### **Modalités de facturation**

La facturation est mensuelle. Le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique.

Les chèques vacances sont acceptés. Aucun règlement ne pourra être effectué directement en mairie.

Le défaut de règlement des factures fera l'objet de l'émission d'un titre de recette auprès de la perception de Dunkerque.

## **Article 6 : Organisation pédagogique**

### **L'encadrement des activités**

L'équipe d'animation, placée sous la responsabilité d'une directrice, encadre les enfants durant tout le temps de leur présence aux différentes activités, repas scolaire inclus. Le nombre d'animateurs(trices) est fixé selon les normes d'encadrement et de qualification en vigueur.

### **Le projet pédagogique**

L'accueil de loisirs et périscolaire vise à proposer un environnement de loisirs éducatifs et récréatifs contribuant à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant.

Un projet pédagogique annuel précise les objectifs éducatifs et pédagogiques poursuivis, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre par les équipes d'animation.

### **Le projet d'animation**

Les activités proposées aux enfants sont définies par les équipes d'animation sur la base de projets d'animation qui s'articulent autour : d'activités quotidiennes (sorties, ateliers, jeux collectifs...) et de projets spécifiques (fêtes, spectacles...)

## **Communication, droits d'auteur et droit à l'image**

Dans le cadre de ses activités, l'accueil de loisirs et périscolaire est amené à réaliser des œuvres collectives et des photographies des enfants. Sauf mention contraire indiquée sur la fiche famille, l'accueil de loisirs se réserve le droit :

- de conserver les créations des enfants nécessaires à la réalisation d'un projet collectif spécifique (fête, exposition...)

- d'utiliser les photographies des enfants pour affichage dans les locaux scolaires et / ou diffusion sur les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site, facebook...)

## **Article 7 : Règles de vie collectives**

### **Charte de vie**

Les adultes (parents et professionnels) et les enfants s'engagent à :

- respecter les règles de fonctionnement en vigueur de l'accueil de loisirs,
- adopter vis-à-vis des autres un langage et un comportement général appropriés à la fréquentation des lieux d'accueil éducatif

- s'interdire tout comportement, geste ou parole pouvant porter atteinte à autrui

Les parents s'engagent à respecter les règles d'admission et de réservation, les horaires d'accueil et les modalités de paiement tels que précisés dans le présent règlement intérieur.

### **Objet de valeur**

Tout objet de valeur est à proscrire. En cas de perte ou de disparition, l'accueil de loisirs et périscolaire ne saurait être tenu pour responsable. Les téléphones sont tolérés à partir de la 6<sup>ème</sup>.

### **Comportement des enfants**

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en sont avisés. Si le comportement persiste, un entretien est organisé entre les parents et la direction, les parents s'engageant à y assister.

Si à l'issue de cet entretien la situation n'a pas évolué, le dossier sera transmis en Mairie et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive d'un enfant pourront être prononcées, notamment dans un souci de protection des autres enfants.

### **Téléphone portable**

L'utilisation du téléphone portable se fera de manière réfléchie et raisonnée à partir de la 6<sup>ème</sup>. Afin de favoriser les échanges, celui-ci ne sera pas interdit, mais néanmoins, des conditions et des modalités d'utilisation spécifiques seront mises en place par l'équipe de direction afin de ne pas perturber les temps d'animation. La commune de Spycker ne pourra être tenue responsable des vols et des dégradations de ce matériel.

## Respect des règles par les parents

Tout manquement constaté à la charte de vie, aux règles d'admission, aux horaires d'accueil et aux modalités de paiement, peut faire l'objet de sanctions graduelles, signifiées par courrier, pouvant aller jusqu'à l'éviction provisoire ou définitive de l'enfant.

**Toute sanction a principalement un caractère éducatif et reste toujours proportionnée à la gravité des faits**

## Article 8 : Hygiène et sécurité

### Dispositions sanitaires

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), les parents sont tenus de signaler sur la fiche sanitaire ainsi qu'auprès de la direction, toute information relative à la santé de l'enfant qui pourrait présenter un risque pour celui-ci (antécédents médicaux ou chirurgicaux, pathologies chroniques ou aiguës...). Durant sa présence, lorsqu'un enfant présente les symptômes d'un état de santé fébrile, les parents sont invités à venir chercher dans les meilleurs délais.

Les PAI (projet d'accueil individualisé) sont faits en concertation avec l'école, mais la direction doit être informée à l'inscription et chaque année (si renouvellement).

En cas d'urgence, il peut être fait appel au SAMU ou au médecin le plus proche. Dans tous les cas, les parents sont informés au plus tôt. Un registre d'infirmerie et de premiers soins sur lequel sont consignées toutes les interventions rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, est tenu à la disposition des parents.

### Dispositions liées à la sécurité des personnes et des locaux

Les parents et les enfants sont tenus de se conformer aux consignes de sécurité en vigueur. Certaines de ces consignes (plan d'évacuation, interdictions...) sont affichées sur place.

Il est interdit d'introduire dans les locaux tout objet ou substance susceptible de présenter un danger pour les personnes les bâtiments.